

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 16 (1945)

**Heft:** 3

  

**Rubrik:** Annexes

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ANNEXES

Moutier-Delémont, le 2 janvier 1945.

### REQUÊTE

*pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois  
pour la période du 7 mai 1945 au 5 mai 1946.*

**A la Direction des chemins de fer du canton de Berne**  
**Berne,**

(par les bons soins de la préfecture de Moutier)

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du projet d'horaire du 16 décembre 1944 et sommes heureux d'y constater que les chemins de fer font, malgré la situation encore précaire de notre ravitaillement en matières premières et d'entretien, un sérieux effort d'adaptation aux besoins des usagers. Les changements qu'apportera le nouvel horaire seront certainement bien accueillis du public. Ils ne résolvent cependant pas toutes les questions et quelques-unes de nos anciennes revendications sont toujours en suspens. En voici par exemple quatre auxquelles nous tenons beaucoup :

- a) Une correspondance matinale de Porrentruy-Delémont pour Berne avec arrivée dans la capitale avant 8 h.
- b) Une bonne correspondance entre 18 et 20 h, du Jura Sud pour le Jura Nord au delà de Delémont.
- c) L'amélioration générale de l'horaire de la vallée de Tavannes.
- d) Les communications tardives pour permettre aux populations de certaines régions du Jura, tout spécialement du Jura-Centre, de fréquenter certaines manifestations (théâtre, concerts, conférences) dans les villes de Bâle et de Bienne.

Un examen attentif du projet d'horaire nous amène à vous présenter les propositions de modification suivantes :

#### Cadre 30: **Bienne-Neuchâtel-Lausanne**

1. *Etablissement de la correspondance à Bienne du 1503 (arr. 7.30) avec le 434 E (dép. 7.20) pour Berne.* Les correspondances de toutes les régions du Jura pour Berne doivent être améliorées. De Neuveville on arrive à Berne le matin par les trains suivants :

	dép. Neuveville	arr. Berne	battement à Bienne
1501/1800	5.56	7.30	18'
1503/436 E	7.10	8.48	48'
1505/1810	8.41	11.02	68'

Aucune de celles-ci n'est suffisante. La nouvelle correspondance demandée rendrait de grands services.

2. *Continuation du 1519 de Neuveville (dép. 12.38) à Bienne (arr. vers 13.00) pour établir une bonne correspondance pour Berne et la ligne de Zurich.* De Neuveville on arrive à Berne à 13.10 (dép. 11.34), à 15.28 (dép. 13.11) ; on arrive à Zurich à 15.22 (dép. 11.34) ou à 17.00 (dép. 13.11). La nou-

velle prestation demandée permettrait au voyageur de quitter Neuveville à 12.38 pour être à Berne à 13.55 et à Zurich à 15.22.

3. *Mise en marche du 1530 depuis Bienne (dép. vers 12.50) en contre-partie du précédent et pour améliorer les correspondances en général.* Ce train prendrait la correspondance du 210 de Bâle, du 1818 de La Chaux-de-Fonds, du 435 de Berne. Il comblerait une lacune importante.

#### Cadre 31 : **Bienne-Lengnau-Delémont-Bâle**

4. *Etablir à Bienne la correspondance du 1902 (arr. 7.27) de Delémont avec le 434 E pour Berne (dép. 7.20).* Nous avons beaucoup insisté depuis des années pour obtenir un train du matin entre Bienne et Berne et nous ne comprenons pas qu'il figure aujourd'hui au projet sans remplir aucune des conditions qui ont, pour nous, justifié la demande de sa mise en marche, c'est-à-dire assurer une correspondance matinale de Porrentruy, Delémont, de la vallée de Tavannes et de Tramelan pour Berne.
5. *Mise en marche des trains 1740 Bâle-Delémont, 1948 Delémont-Bienne et 1949 Bienne-Delémont, le samedi toute l'année et le dimanche en hiver.* L'établissement de correspondances tardives répond à un besoin réel. Les C.F.F. en reconnaissent le principe et les ont réalisées dans plusieurs régions. Nous demandons également pour le Jura bernois l'établissement de correspondances tardives plus fréquentes. La suppression de l'obscurcissement général permet de nouveau à nos populations de voyager le soir après 22 h. Avec le nouveau direct 127 les populations du Jura-Centre auraient des possibilités nouvelles, très appréciables de rentrer tard même de Lausanne et de Genève.
6. *Arrêt du 133 E à Choindez, pour donner une bonne correspondance aux voyageurs de Soleure pour Choindez.* Il n'est pas dans nos habitudes de demander des arrêts intermédiaires pour les trains directs ou accélérés. Cependant dans le cas particulier une exception s'impose. Les Usines L. de Roll à Choindez ont leur siège central à Gerlafingen. L'absence de correspondance à Moutier sur le train 8 de Soleure (arr. à 8.47) est une lacune gênante. L'arrêt du 133 E à Choindez la comblerait d'heureuse façon.
7. *Mise en marche d'un train Moutier (dép. vers 12.40) pour Bienne (arr. vers 13.15).* Il s'agit d'une ancienne revendication, nécessaire pour assurer la correspondance pour Berne (dép. de Bienne 13.28) et pour Neuveville (dép. de Bienne 13.19).
8. *Mise en marche quotidienne du 1943 entre Delémont et Laufon, pour combler la lacune de plus de 2 ½ h. existant entre le 1939 et le 1947.*
9. *Amélioration le soir des conditions de retour des ouvriers de Bärschwil, Liesberg, Soyhières travaillant à Laufon et en aval.*  
Les communes de Laufon, Bärschwil, Liesberg et Soyhières demandent à cet effet l'arrêt du 1934 aux stations intermédiaires. Si pour maintenir l'excellente correspondance réalisée par ce train entre Bâle, la vallée de Tavannes et le vallon de Saint-Imier il n'est pas possible de faire droit à cette demande, nous estimons du moins qu'une amélioration aux conditions existantes peut être obtenue en mettant à l'horaire le train de marchandises 5936 et en améliorant la marche. Il y a chaque jour 50-60 ouvriers à transporter. Le train 5936 (dép. Laufon 17.02) a régulièrement un retard de 15-20 minutes et une marche impossible pour assurer le retour des ouvriers à leur domicile.

10. Les autorités communales de Laufon demandent l'arrêt des trains directs 205, 209, 225, 206, 210, 218, 222 à Laufon, en faisant valoir l'importance de Laufon du point de vue commercial et industriel.

**Cadre 37 : Delémont-Delle**

11. *Introduction d'une voiture directe BC 4ü Porrentruy-Bienne dans les trains 1705/206*, pour éviter un double changement de train aux voyageurs se rendant le matin de l'Ajoie à Berne.

**Cadre 38 : Bienne-La Chaux-de-Fonds**

12. La Société de développement de Saint-Imier demande l'avancement du 1800 de telle sorte qu'il arrive à Bienne assez tôt pour assurer la correspondance sur le 104 pour la Suisse romande.

**Cadre 39 : Sonceboz-Delémont**

13. *Trains d'ouvriers aux heures de midi Malleray-Tavannes-Malleray*. Nous revenons sur cette question qui n'a pas encore trouvé de solution et qui reste urgente. Puisque cette prestation ne peut être réalisée en déplaçant les trains figurant à l'horaire, elle pourrait l'être au moyen d'une locomotive de manœuvre ou d'un tracteur (celui de Tavannes par exemple). Il faudrait pouvoir quitter Malleray vers 12 h. et y revenir pour 13.20 environ.
14. *Prolongation du 1771 de Moutier à Delémont*, pour établir la correspondance avec le 1730 pour Porrentruy (dép. de Delémont à 19.47). Actuellement la composition du 1771 descend à vide à Delémont à l'heure prévue pour le train demandé. Nous cherchons depuis longtemps à améliorer les correspondances du soir entre le Jura Sud et le Jura Nord. La réalisation de ce vœu serait maintenant facile.
15. *Accélération du 1744 entre Moutier et Malleray* pour permettre aux élèves de Court et de Sorvilier qui fréquentent l'école secondaire de Malleray d'arriver en classe avec moins de retard. Maintenant que le croisement des trains 1744/1743 n'a plus lieu à Court, il devrait être possible de gagner au moins 5 minutes sur le parcours en question.

Nous osons espérer que nos revendications trouveront auprès de vous un accueil bienveillant et puisque la voie des améliorations massives de l'horaire est ouverte, nous comptons sur votre appui.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente requête, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

*Au nom de l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura :*

Le président,

F. REUSSER.

Le secrétaire,

R. STEINER.